

Etoilez vos miels

Carine MASSAUX

Lors de cette nouvelle saison apicole, le CARI continue à vous proposer le système d'étiquetage « étoilé ». L'échelle, initialement de une à trois étoiles, s'élargit cette année jusqu'à cinq étoiles afin de vous permettre d'informer les consommateurs sur la bonne qualité de vos miels avec encore plus de clarté.



Plus votre miel sera associé à de bons résultats d'analyse, plus il gagnera d'étoiles sur l'étiquette. Les critères de qualité à respecter pour l'obtention de ces étiquettes sont résumés dans le tableau ci-dessous. Tous les miels étoilés devront répondre aux critères légaux de la directive européenne 2001/110/CE, et présenter une traçabilité claire avec des profils pollinique et aromatique cohérents par rapport à leur origine botanique et géographique. Il s'agira des critères de base obligatoires pour recevoir « 1 étoile ».

Ensuite, en fonction des résultats d'analyse de paramètres comme l'humidité, la concentration en enzymes, la teneur en HMF, la conductivité ou encore la teneur en polyphénols totaux, le miel pourra s'étoffer de 2 à 5 étoiles. Dans cette échelle, en respectant les bonnes pratiques apicoles, un apiculteur pourra recevoir jusqu'à « 4 étoiles » pour un miel de très bonne qualité. Les miels récompensés par « 5 étoiles » seront par contre plus occasionnels, cette distinction étant uniquement liée à la présence de nectars et miellats particuliers, induisant davantage de substances d'intérêt pour la santé dans le miel (teneur plus élevée en enzymes et/ou présence d'anti-oxydants).

En pratique, ces étiquettes sont disponibles au CARI sur commande au prix de 1,40 € TVA c la feuille de 48 étiquettes. Pour bénéficier de ces étiquettes, vous devez demander un banc d'appellation et remplir le nombre de feuilles désirées sur notre bon de commande (ligne « Etiquettes Miels étoilés »). Si vous estimez que votre miel est susceptible d'être classé en « 5 étoiles » et qu'une analyse des polyphénols est nécessaire, elle devra être demandée par vos soins (avec un supplément de 10 €). En tenant compte des résultats complets d'analyse de votre miel, le laboratoire du CARI vous éditera les étiquettes correspondantes, reprenant une à cinq étoiles.

	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
Traçabilité	Identification du ou des producteurs en cas de mélange (la proportion relative de la production de chacun doit être indiquée)				
Humidité (%)	≤ 20 (≤ 23 si miel de callune) (critère légal)	≤ 18 (≤ 20 si miel de callune)	≤ 18 (≤ 20 si miel de callune)	> 16,5 et ≤ 18 (> 15,0 et ≤ 18 pour les miels méditerranéens, ≤ 20 si miel de callune)	> 16,5 et ≤ 18 (> 15,0 et ≤ 18 pour les miels méditerranéens, ≤ 20 si miel de callune)
HMF (mg/kg)	≤ 40 (critère légal)	≤ 40 (critère légal)	≤ 20	≤ 10	≤ 10
IS	non appliqué mais si IS <10, ID ≥ 8 (critère légal)	non appliqué mais si IS <10, ID ≥ 8 (critère légal)	≥ 5 mais si IS <10, ID ≥ 8 (critère légal)	≥ 10 ou si < 10, rapport ID/IS ≤ 2,5 si toutes fleurs et ≤ 5 si monofloral	≥ 20
Conductivité (mS/cm) Polyphénols (mg GAE/100g miel)	non appliqué	non appliqué	non appliqué	non appliqué	conductivité ≥ 0,6 ET/OU polyphénols ≥ 40